

Calendrier de collecte des matières résiduelles 2020

Juin							Juillet						
D	L	M	M	J	V	S	D	L	M	M	J	V	S
31	1	2	E	4	E	6				1	2	3	4
7	8	9	10	11	12	13	5	6	7	8	9	10	11
14	15	16	17	18	19	20	12	13	14	15	16	17	18
21	22	23	24	25	26	27	19	20	21	22	23	24	25
28	29	30					26	27	28	29	30	31	1

RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX - BUREAU MUNICIPAL

Heures d'ouverture :

Lundi au jeudi : 8h30 au 16h30, Vendredi : FERMÉ

VEUILLEZ PRENDRE NOTE QUE LE BUREAU EST TEMPORAIREMENT FERMÉ AU PUBLIC EN RAISON DE LA COVID-19

Personnel :

Directrice générale :	Chantal Tremblay	418-750-6485
Employé municipal :	Marc-André Migneault	418-775-6485
Inspecteur en urbanisme :	Jean-Philippe Quimper	418-775-8445, poste 2251 ou
Agente en milieu rural :	Kathy Laplante	418-775-8188

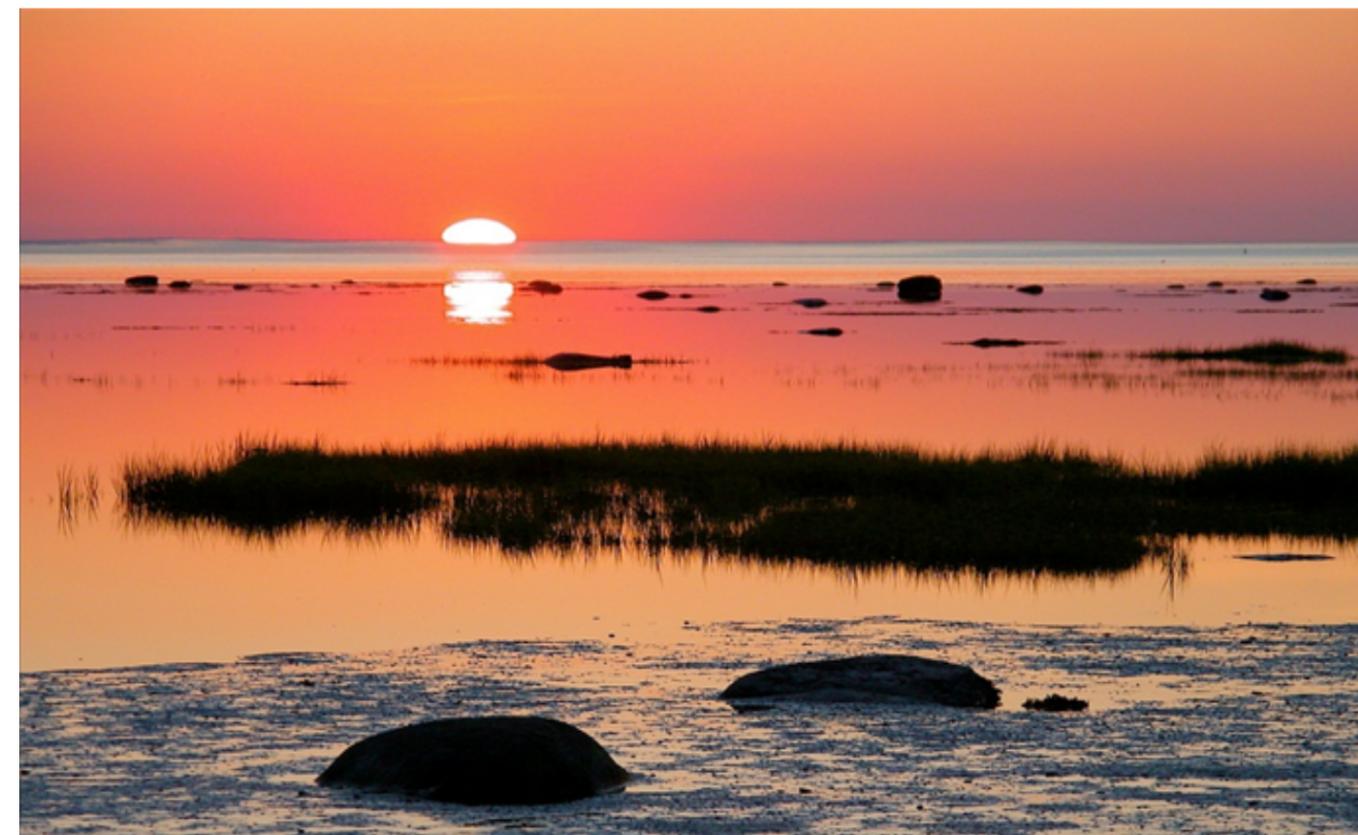


MUNICIPALITÉ DE GRAND-MÉTIS

70, chemin Kempt
Grand-Métis (Québec) G0J 1Z0
Téléphone (418) 775-6485, Télécopie (418) 775-3591
Courriel : grandmetis@mitis.qc.ca

Site internet : <http://www.municipalite.grand-metis.qc.ca>

INFO-MUNICIPALE



JUIN 2020

Municipalité de Grand-Métis

Chantal Tremblay,
Directrice générale / sec. trés.

FIER PARTENAIRE DU



PARC RÉGIONAL
DE LA RIVIÈRE MITIS

Informations diverses

❖ PROCHAINES RÉUNIONS DU CONSEIL :

La municipalité de Grand-Métis vous informe que les prochaines réunions ordinaires du conseil municipal auront lieu **les lundis 1 juin et 3 juin 2020** à 19h30. Les réunions se font par téléconférence étant donnée la situation actuelle, et ce, jusqu'à nouvel ordre du gouvernement

❖ BACS DISPONIBLES :

Des bacs pour les ordures et le recyclage sont disponibles à la municipalité au coût de 81.50\$ et pour le compostage au coût de 20.00\$. Pour en réserver un, communiquez au bureau municipal au 775-6485.

❖ RÈGLEMENTS MUNICIPAUX

Les règlements municipaux sont accessibles sur le site internet de la municipalité au <http://www.municipalite.grand-metis.qc.ca>

Info-prévention



COVID-19

SUSPENSION DE LA DÉLIVRANCE DES PERMIS DE BRÛLAGE DOMESTIQUE

En raison de la situation de pandémie qui prévaut actuellement au Québec, votre municipalité suspend pour une durée indéterminée la délivrance des permis de brûlage domestique sur son territoire. Par conséquent, il est interdit de faire des feux en plein air jusqu'à nouvel ordre.

Cette décision est en conformité avec la recommandation de la Société de protection des forêts contre le feu (SOPFEU).

Veuillez noter qu'il vous est toutefois possible de faire des feux de camps sans permis si vous utilisez un foyer extérieur conforme muni d'un pare-étincelles.

Vous avez des questions? Contactez-nous!

Renaud Gagnon et Korin Gagné
Service de sécurité incendie et civile
418 775-8445

PROPRIÉTAIRES DE CHIENS : NOUVEAU RÈGLEMENT PROVINCIAL

Enregistrer son chien avant la date limite

Si vous êtes déjà propriétaire d'un chien, vous devez l'enregistrer **au plus tard le 3 juin 2020**. Cet enregistrement s'effectue auprès de la municipalité. Votre chien doit porter en tout temps la médaille que la municipalité vous aura remise lors de l'enregistrement. S'il n'a pas sa médaille, vous risquez une amende allant de 250 \$ à 750 \$.

Les formulaires d'enregistrement d'un chien sont disponibles au bureau municipal et sur le site internet.

PRÉDICTION DES MARÉES – JUIN 2020

POINTE-AUX-CENELLES (Sainte-Flavie)

Jour	Heure	Hauteur (m)	Jour	Heure	Hauteur (m)	Jour	Heur05e	Hauteur (m)	Jour	Heure	Hauteur (m)
01	04 :59	1.1	09	05 :18	4.0	17	00 :17	1.2	25	05 :39	4.0
01	11 :08	3.4	09	11 :53	0.6	17	06 :44	2.9	25	12 :09	0.6
01	17 :29	0.9	09	17 :52	3.1	17	12 :40	1.2	25	18 :16	3.2
01	23 :45	3.5	09	23 :33	0.9	18	18 :35	3.5	26	00 :01	0.9
02	06 :05	0.8	10	06 :07	3.8	18	01 :00	1.0	26	06 :31	3.8
02	12 :10	3.4	10	12 :43	0.8	18	07 :28	3.0	26	13 :01	0.7
02	18 :20	0.7	10	18 :41	2.9	18	13 :23	1.1	26	19 :09	3.1
03	00 :38	3.9	11	00 :22	1.1	19	19 :13	3.7	27	00 :59	1.0
03	07 :02	0.6	11	06 :57	3.5	19	01 :39	0.9	27	07 :27	3.6
03	13 :05	3.5	11	13 :34	1.0	19	08 :07	3.0	27	13 :57	0.8
03	19 :08	0.6	11	19 :33	2.8	19	14 :03	1.0	27	20 :08	3.1
04	01 :27	4.1	12	01 :18	1.2	20	19 :49	3.8	28	02 :06	1.1
04	07 :53	0.4	12	07 :50	3.3	20	02 :16	0.8	28	08 :27	3.4
04	13 :56	3.6	12	14 :27	1.2	20	08 :45	3.1	28	14 :54	0.9
04	19 :54	0.5	12	20 :30	2.8	20	14 :41	0.9	28	21 :10	3.2
05	02 :14	4.3	13	02 :25	1.4	21	20 :26	4.0	29	03 :22	1.1
05	08 :42	0.2	13	08 :47	3.0	21	02 :52	0.7	29	09 :32	3.3
05	14 :45	3.6	13	15 :20	1.3	21	09 :22	3.2	29	15 :52	0.9
05	20 :39	0.5	13	21 :30	2.8	21	15 :20	0.8	29	22 :13	3.4
06	02 :59	4.4	14	03 :41	1.4	22	21 :03	4.1	30	04 :39	1.0
06	09 :29	0.2	14	09 :47	2.9	22	09 :59	0.6	30	10 :40	3.1
06	15 :32	3.5	14	16 :13	1.3	22	16 :00	3.2	30	16 :51	1.0
06	21 :23	0.5	14	22 :31	2.9	22	21 :43	0.8	30	23 :15	3.6
07	03 :45	4.3	15	04 :54	1.4	23	04 :09	4.1	01	05 :49	0.9
07	10 :16	0.2	15	10 :51	2.8	23	10 :39	0.5	01	11 :47	3.1
07	16 :19	3.4	15	17 :05	1.3	23	16 :43	3.2	01	17 :48	0.9
07	22 :06	0.6	15	23 :28	3.1	23	22 :25	0.8	02	00 :14	3.8
08	04 :31	4.2	16	05 :54	1.3	24	04 :52	4.1	02	06 :49	0.7
08	11 :04	0.4	16	11 :50	2.8	24	11 :22	0.6	02	12 :48	3.2
08	17 :05	3.2	16	17 :53	1.3	24	17 :28	3.2	02	18 :44	0.9
08	22 :49	0.7	17	00 :17	3.3	24	23 :11	0.8	03	01 :08	4.0

Le Mot vert du mois – « La recette du compost à la maison » - Juin 2020

Bonjour à toutes et tous,

Vous souhaitez avoir un engrais naturel, gratuit et directement dans votre cour? Vous pouvez faire votre compost à la maison. Le compost est un excellent moyen d'améliorer la qualité du sol, de retenir l'eau dans le sol et de fournir des éléments nutritifs aux plantes. Vous pouvez l'utiliser dans vos plates-bandes, votre jardin ou sur votre pelouse. Le compostage domestique peut facilement se faire en complément avec la collecte municipale des matières organiques afin d'y mettre ce qui ne va pas dans le compostage domestique ou bien, vous utilisez votre bac brun pendant l'hiver et le compostage domestique l'été. Tout ce dont vous avez besoin est à portée de main :

- Les **matières vertes** sont des matières dites humides ou riches en azote. Ce sont ce que vous retrouvez dans votre cuisine : les restes de fruits et légumes, les pelures, les coquilles d'œufs, ou dans votre jardin : fleurs fanées, résidus de désherbage qui ne sont pas en graine.
- Les **matières brunes** sont des matières dites sèches ou riches en carbone. Ce sont des feuilles mortes, de l'herbe séchée, papier journal, contenant d'œufs, du papier brun, etc. Il est facilitant de déchiqueter ces matières. Pour vos besoins, faites-vous une réserve de feuilles mortes déchiquetées.
- Les éléments à **ne pas mettre**: viande, os, produits laitiers, matières grasses et huiles, produits de la mer, déjections animales et litière.

Peu importe le composteur utilisé, il est important que le fond soit directement sur le sol pour avoir accès aux micro-organismes nécessaires au processus. Installez votre contenant sur un sol bien drainé, sans accumulation d'eau, un endroit pas trop venteux, mi-ensoleillé et accessible facilement. Commencez par une bonne couche de matières brunes puis ajouter les matières vertes en alternance. L'idée est d'avoir un ratio d'une quantité de matières vertes pour deux quantités de matières brunes. Puis, brassez votre compost une fois par semaine ou aux deux semaines selon le besoin.

Un compost bien équilibré ne générera pas d'odeur et n'attirera pas la vermine. En serrant votre compost dans votre main, il doit avoir quelques gouttes d'eau qui coulent entre vos doigts. Si en serrant votre compost, beaucoup d'eau s'écoule, votre compost est trop mouillé. Ajoutez alors de la matière brune et aérer votre compost. Si à l'inverse, votre compost est très sec, vous pouvez le couvrir et l'arroser.

Pour plus d'information, un guide est disponible sur le site www.ecoregie.ca dans la section documentation. À bientôt!

Anne Gauvin Forest, conseillère en gestion des matières résiduelles



Site web : www.ecoregie.ca
Courriel: conseilgmr@mitis.qc.ca
Tél. : 418 775-8445, poste 1938

Ligne INFO-SERVICES de La Mitis

\\ No. 1 - 27 mai 2020 \\

I. À QUI RÉFÉRER DES PERSONNES VIVANT DES DIFFICULTÉS?

Un service de travail de rue est déployé dans l'ensemble des municipalités. Le service sert de passerelle vers les services existants. N'hésitez pas à diffuser le numéro de téléphone auprès de votre population : Lina travailleuse de rue 418-740-3259.

II. COMMENT INFORMER LES VISITEURS DES MESURES À PRENDRE AFIN D'ASSURER LA SÉCURITÉ DE LA POPULATION MITISSIENNE?

Avec l'ouverture de la région, il peut être judicieux d'informer votre population et les visiteurs de votre position concernant l'importance de respecter les consignes sanitaires. Un message peut vous être proposé par l'équipe de relayeurs. Si vous désirez en avoir une copie, contactez votre relayeur. Un service offert par la MRC de La Mitis pendant la pandémie de COVID-19.

III. RAPPELS

a) Pour toute question en lien avec le milieu municipal, votre site Internet de référence est ici.

b) Pour des Informations liées à la COVID-19 au Bas-Saint-Laurent, vous pouvez consulter le site Internet préparé par la Table régionale des élu[e]s municipaux et le Collectif régional de développement du Bas-Saint-Laurent en cliquant ici. Il répertorie l'information des services de santé, de développement économique et de sécurité publique dans le contexte de la COVID-19.

Pour toute question en lien avec la situation de COVID-19, contactez votre relayeur. Pour toute question en lien avec des projets de développement, contactez votre conseiller de la MRC.



Vérification des avertisseurs de fumée

Programme d'installation et de vérification des avertisseurs de fumée

En vue de la réalisation des vérifications des avertisseurs de fumée dans le cadre du Programme d'installation et de vérification des avertisseurs de fumée prévu au schéma de couverture de risques, et dans le respect des mesures sanitaires de santé publique en lien avec la situation de la COVID-19, nous invitons les autorités locales et régionales à s'inspirer des exemples suivants de bonnes pratiques pour mettre en place des méthodes de travail adaptées à la réalité de leur territoire.

Méthode de vérification en personne

Exemple 1 : Méthode standard

Une vérification en personne par un représentant du service de sécurité incendie (SSI) devrait s'effectuer de la façon suivante :

1. Établir son identité en arrivant chez l'occupant et préciser le but de la visite en mentionnant qu'il n'y aura pas d'entrée dans la résidence (respecter une distance de deux mètres en présence de l'occupant).
2. Demander l'information à l'occupant, au préalable, sur l'état des personnes présentes en lien avec la COVID-19 (santé, symptômes liés à la COVID-19) dans le respect des protocoles établis par la santé publique, particulièrement si le représentant du SSI doit entrer à l'intérieur d'un immeuble à logements pour effectuer plusieurs vérifications d'avertisseurs de fumée. Même si le représentant demeure dans l'aire commune, il se doit de poser les questions en lien avec la santé et les symptômes liés à la COVID-19.
3. Noter les informations sur l'occupant dans le rapport en restant à l'extérieur de la résidence en tout temps et en respectant les mesures de distanciation sociale de la santé publique (deux mètres).
 - Demander à l'occupant de procéder à la vérification des avertisseurs de fumée dans sa résidence en confirmant les informations suivantes : la localisation, le fonctionnement, la durée de vie de l'avertisseur de fumée (date d'expiration) et la présence de piles.
4. Demander, si cela est pertinent, si l'avertisseur de monoxyde de carbone est en bon état de fonctionnement et où il est installé.
5. Répondre aux questions de l'occupant.
6. Expliquer les anomalies à l'occupant avant de partir (si cela s'applique) et l'inviter à transmettre la confirmation de la correction des anomalies par l'entremise du site Internet de la municipalité, par courrier ou par courriel.
7. Remercier l'occupant avant de quitter la résidence.
8. Rédiger un rapport contenant les informations obtenues auprès de l'occupant.

Cette méthode permet :

- ✓ de visualiser les composantes à vérifier;
- ✓ de maintenir un contact avec l'occupant;
- ✓ de s'assurer de la présence et du bon fonctionnement de l'avertisseur de fumée;
- ✓ de faire des recommandations sur la prévention des incendies.



UTILISATION SÉCURITAIRE DES BARBECUES

La cuisson sur barbecue fait partie des activités estivales préférées des Québécois. Mais n'oubliez pas l'ingrédient essentiel : la sécurité!

Où l'installer ?

- Toujours à l'extérieur. Une aération insuffisante peut mener à une intoxication au monoxyde de carbone (un gaz incolore et inodore qui peut être mortel).
- Sur une surface solide, loin des aires de jeu.
- Au minimum à 1 mètre du mur ou de tout élément combustible (arbustes, haies, etc.).

Avant la 1^{re} utilisation ou lors d'un changement de bonbonne :

- Aspergez les raccords d'eau savonneuse. Si des bulles se forment lors de l'ouverture du gaz, c'est qu'il y a une fuite : faites remplacer les pièces défectueuses avant d'utiliser votre barbecue.

Pour l'allumer :

- Ouvrez le couvercle, ensuite ouvrez le robinet de la bonbonne de gaz.
- Ouvrez un des boutons de contrôle de gaz.
- En évitant de vous pencher au-dessus de l'appareil, actionnez l'allumeur intégré (maximum 2 fois) ou insérez un briquet à long bec ou une longue allumette dans l'orifice près du brûleur concerné.

ATTENTION :

- Si votre barbecue ne s'allume pas dès les premiers instants, fermez la commande de contrôle de gaz et laissez ventiler complètement l'appareil avant de réessayer. Plusieurs minutes peuvent s'avérer nécessaires.
- Une odeur rappelant les œufs pourris est ajoutée au propane pour faciliter la détection des fuites. Soyez alertes pour éviter les risques d'explosion!

Surveillez en permanence un barbecue en fonction.

Pour l'éteindre :

- Fermez le robinet de la bonbonne de gaz. Le gaz contenu dans les conduits s'échappera et brûlera complètement.
- Lorsque la flamme est éteinte, fermez toutes les commandes de contrôle de gaz.
- Refermez le couvercle du barbecue.

Entreposage

- Entreposez la bonbonne à l'extérieur (été comme hiver), en position verticale, hors de la portée des enfants.
- Assurez-vous qu'elle soit à l'abri des chocs, des rayons du soleil ou de toute autre source de chaleur.

Si le barbecue prend feu :

- Évacuez immédiatement les lieux
- Contactez les services d'urgence (9-1-1)
- Si le robinet de la bonbonne de gaz est accessible sans danger, fermez-le.
- Faire inspecter le barbecue par un professionnel avant de le réutiliser.

Remplacez les bombonnes défectueuses ou âgées de plus de 10 ans en les remettant au distributeur de propane. Ne les jeter pas aux ordures, car elles pourraient exploser même si elles semblent vides.

Au besoin, référez-vous au manuel d'instructions.

Vous avez des questions? Contactez-nous!

Renaud Gagnon ou Korin Gagné

Service de sécurité incendie et civile 418-775-8445

Bourse du développement durable Desjardins

Les élèves de l'école des *Cheminots-des Quatre-Vents* sont fiers de vous annoncer qu'ils sont les récipiendaires d'une bourse du développement durable *Desjardins* de 750 \$.

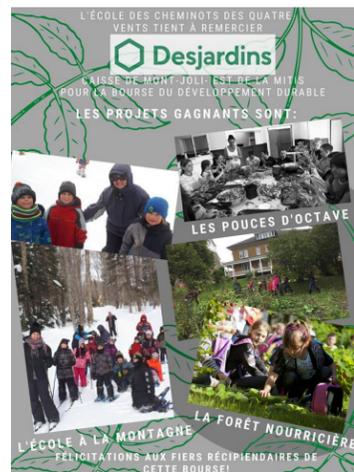
L'école des Cheminots oriente sa pédagogie sur différents projets environnementaux : L'école à la montagne, les *Pouces d'Octave* et la Forêt nourricière de Mitis.

Le projet de forêt nourricière contribue à augmenter la biodiversité de la cour de l'école. Le projet s'étendra également sur un terrain municipal et il sera principalement composé de plantes comestibles. Cette plantation favorisera de saines habitudes de vie alimentaires puisque les récoltes serviront à la réalisation d'ateliers culinaires scolaires. De plus, les élèves apprendront les techniques d'horticulture et développeront des compétences en biologie en participant à la plantation et à l'entretien de cette forêt.

Le projet les *Pouces d'Octave* est un projet éducatif où les élèves apprennent sur la culture en générale et sur la culture en serre plus spécifiquement. Ce projet favorise aussi de saines habitudes de vie ainsi qu'une meilleure connaissance de la nature.

Quant au projet *École à la montagne*, celui-ci permet de faire connaître aux élèves et de pratiquer différents sports tels que le ski de fond, le ski alpin et la raquette à raison de 3 à 4 fois par semaine. L'ornithologie, l'apiculture, l'acériculture, la météorologie, la survie en forêt sont, entre autres, différents apprentissages qui y sont aussi associés.

L'école des *Cheminots des Quatre-Vents* tient à remercier la *Caisse Desjardins Mont-Joli-Est de la Mitis* pour leur implication dans le milieu et de supporter les projets éducatifs liés au développement durable que nous réalisons.



Récipiendaire de la médaille du lieutenant-gouverneur - Valérie Ouellet

Félicitations à Valérie Ouellet de Saint-Octave-de-Métis, récipiendaire de la médaille du lieutenant-gouverneur. Cette médaille a pour objet la reconnaissance de l'engagement bénévole, de la détermination et du dépassement de soi de Québécoises et de Québécois qui exercent une influence positive au sein de leur communauté.



Il y a trois catégories de médailles :

- Pour la jeunesse (couleur bronze);
- Pour les aînés (couleur argent);
- Pour le mérite exceptionnel (couleur or).

En novembre dernier, Valérie s'est inscrite par le biais de son implication à la *Maison Octavie*. Le 30 avril dernier, elle a reçu la médaille Argent accompagnée d'une épinglette et d'un certificat.

Malheureusement, vu la pandémie de la COVID-19, la cérémonie qui devait avoir lieu à l'Assemblée nationale à Québec a été annulée.

Félicitation Valérie et merci beaucoup pour ton implication.

Des nouvelles du camp de jour 2020

Voici quelques nouvelles du camp de jour pour l'été 2020:

Le gouvernement a lancé le feu vert pour l'ouverture des camps de jour, mais il revient à chaque municipalité de voir si elle sera en mesure d'offrir le service.

Nous avons reçu un guide de recommandations de la Direction de la Santé publique que nous devons nous assurer de suivre pour la mise en place du service. Ce guide contient une cinquantaine de pages. Nous travaillons présentement à la lecture et à la planification du service afin de voir s'il nous sera possible de l'offrir. Nous devrions avoir les informations manquantes dans les prochains jours.

Tous les parents ayant déjà été sondés seront contactés directement lorsque nous aurons toutes les informations. (Selon nous, d'ici les deux prochaines semaines)

Comme l'été approche à grands pas, il n'y aura pas de journaux municipaux qui sortiront avant l'ouverture du service, nous vous invitons donc à communiquer directement avec Josy-Anne Bérubé au 418 732-6684 pour les informations et les inscriptions.

Si vous n'avez pas été contactés par Josy-Anne Bérubé au courant d'ici le **10 juin**, nous vous invitons à communiquer directement avec elle.

Contrairement aux années passées, il n'y aura pas la possibilité d'inscrire son enfant au courant de l'été, vous aurez donc jusqu'au 15 juin pour les inscrire.

Il n'est pas officiel encore que nous offrirons le service, mais sachez que nous travaillons fort pour que ce soit possible. Avec les recommandations, ce sont l'embauche de moniteurs supplémentaires, l'utilisation de plus d'un local et beaucoup de dépenses supplémentaires.

Pour information : Josy-Anne Bérubé au 418 732-6684 (cell.).



Rallye : Je lis, je capture la Mitis!

Soyez à l'affût, *COSMOSS Mitis* travaille présentement sur l'organisation d'un rallye photo pour les municipalités de la Mitis. Au courant du mois de juin, vous verrez près du bureau municipal un cadre décoré aux couleurs du rallye. Vous y trouverez les consignes ainsi que les indices à prendre en photo. Ce défi a été mis en place dans le but de créer une activité intéressante permettant de travailler les compétences de lecture chez les jeunes. Deux niveaux ont donc été créés. Les familles pourront choisir ce qui convient le mieux à leurs enfants. Avec la réception de la photo finale, les jeunes de 4 à 12 ans seront admissibles aux prix de participation. Pour information et participation, communiquez avec Josy-Anne Bérubé au 418 732-6684.



Offre de web-conférences gratuite sur la permaculture.

Vous rêvez d'un potager et d'une cour qui s'inspirent de la nature, remplis de biodiversité ?

Voici une série de WEBCONFÉRENCES CONVIVIALES avec le PermaUrbain qui vous fera découvrir les principes de la permaculture adaptée à notre climat !

WEBCONFÉRENCES GRATUITES – LES JEUDIS SOIRS de 20 H à 21 H:

** 28 mai 2020- 20h : Aménagement de mon terrain en permaculture

- Principes de la permaculture,
- Les étapes du design et de l'aménagement
- Les éléments à penser

** 4 juin 2020 - 20h : Gestion des nuisibles ... avec créativité !

- La planification
- Le compagnonnage
- Les pièges
- Insecticides et fongicides naturels

** 11 juin 2020 - 20h : Une forêt dans ma cour ?

- Exemple de strates
- Utilisation des vivaces
- Les avantages de l'agroforesterie

OUVERT À TOUS – PRIX DE PARTICIPATION POUR LES RÉSIDENTS

DE LA MITIS 🍷

Pour participer, rien de plus simple ! Pas besoin de vous inscrire, le jour J.

Voici le lien pour l'accès aux webconférences : <https://us02web.zoom.us/j/83249797356>

C'est votre première webconférence ? C'est très simple, intime et sécuritaire! Vous pouvez suivre la conférence confortablement assis dans votre salon, à partir de votre cellulaire, votre ordinateur ou votre tablette. Pas besoin de micro ni de caméra. Seuls les micros et les caméras des conférenciers seront allumés (personne ne pourra vous voir). À tout moment, vous pourrez poser vos questions par clavardage.

LORS DE LA CONNEXION, suivez les indications de Zoom. Si vous ne l'avez pas encore installé, vous serez invité à télécharger un petit logiciel. Ça ne prend que quelques secondes. Ensuite, vous aurez simplement à inscrire votre nom et votre courriel.

D'AUTRES QUESTIONS ? Des commentaires ? Vous pouvez contacter Mme Alicia Gagnon-Brillant à l'adresse suivante : agagnonbrillant@mitis.qc.ca.

Le PermaUrbain
Créé par Kevin Gaudreau de Mont-Joli, la mission de PermaUrbain est d'aider le plus de monde à comprendre et à mettre en pratique la permaculture, en

Cultivons La Mitis
Cultivons La Mitis est une initiative conjointe de Cosmoss Mitis et la MRC de La Mitis pour mettre en valeur et diffuser les savoir-faire de nos citoyens, de nos organismes et de nos entreprises locales. Le tout dans un esprit éducatif, écologique et ludique.



Mot caché

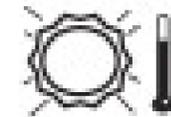
Trouve les mots ci-dessous dans la grille. Forme le mot caché avec les lettres restantes (9 lettres).



ballon



bateau



chaud



cornet



jardin



lunettes



maillot



parasol



piscine



plage



sable



sandale



serviette



soleil



vélo

P	D	M	O	S	E	G	A	L	P
A	U	A	L	E	L	B	A	S	L
S	A	I	E	R	E	A	P	E	O
E	H	L	V	V	L	T	L	N	S
T	C	L	N	I	A	E	I	I	A
T	O	O	O	E	D	A	E	C	R
E	R	T	L	T	N	U	L	S	A
N	N	I	L	T	A	L	O	I	P
U	E	L	A	E	S	O	S	P	N
L	T	S	B	N	I	D	R	A	J

Mot caché (au pluriel): _____